



**DECISION DU MAIRE
PRISE PAR DELEGATION
N° 2023-29**

OBJET : Avenant n°2 au marché 2019-12 de nettoyage des locaux pour la commune de Beaumont

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUMONT

Vu l'article L. 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu ensemble les articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-2, R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique concernant l'appel d'offres ouvert,

Vu ensemble les articles L. 2194-1 et R. 2194-7 du Code de la Commande publique,

Vu la délibération en date du 28 juillet 2020 n°2020.03.01 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre du point n°4 de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne la souscription des marchés,

Vu la décision municipale n°2019-107 portant autorisation de Monsieur le Maire de conclure le marché 2019-12 de nettoyage des locaux pour la commune de Beaumont avec la société ONET PROPLETE ET SERVICES dont le siège social est 19, rue de la Serre à La Roche Blanche (63670), pour un montant annuel de 121 435, 82 € HT par année d'exécution.

Considérant que l'avenant susmentionné a pour objet l'ajout au CCTP d'une prestation de nettoyage du bureau utilisée au titre de Guichet unique associatif par le service Vie associative.

Considérant que ces prestations entraînent une augmentation du montant global et forfaitaire des prestations récurrentes du contrat de 562.80 euros HT, soit 675.40 euros TTC pour la période du 01/03/2023 au 31/12/2023 ;

Considérant qu'il convient d'ajouter au CCTP du marché ainsi qu'au DPGF les spécifications des nouvelles prestations :

Maison des beaumontois							
Niveau	Désignations des locaux	Code local	Surface	Fréquence	Nombre de semaines	Fréquence annuelle	Montant HT mensuel
RDC	Guichet unique associatif	Bureau 0-4	16 m ²	2 passages par semaine	52	104	56.28

DECIDE

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

S²LO

ID : 063-216300327-20230223-MPMD20230223_01-AU

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°2019-12 relatif à l'ajout d'une nouvelle prestation au CCTP et au DPGF avec la société ONET PROPRETE ET SERVICES dont le siège social est 19, rue de la Serre à La Roche Blanche (63670).

ARTICLE 2 : L'exécution de cette prestation supplémentaire s'appliquera dans les conditions stipulées dans les autres pièces contractuelles du marché, qui demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'une transmission au contrôle de légalité, d'un affichage à la porte de la Mairie, d'une publication sur le site internet de la commune et sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

A Beaumont, le 20 février 2023

Le Maire

*Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint délégué aux Fonctionnement général des
Services, aux Finances et aux ressources*



Patrick NEHEMIE

PUBLIEE OU NOTIFIEE LE :